



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250514-2025_05_08-DE

En l'exercice : 13
Présents : 13
Votants : 15
Absents : -excusés : 2
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_05_08

Objet : Encaissement d'un chèque de remboursement de la société REX ROTARY

L'an deux mille VINGT CINQ, le 12 mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 5 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, conseillers municipaux.

Absente

Absents excusés : Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain

Exclus :

Procurations : Mme CHASSAGNE Annie à M. MESSAHEL Maurice ; M. BIBENS Sylvain à M. LAGARDE Dominique

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que la société REX ROTARY a fait un chèque de 20 € à la commune pour le remboursement d'une cartouche d'encre.

Il demande l'autorisation du conseil municipal pour encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'encaisser le chèque de 20 € émis par la société REX ROTARY.

A Lussac, le 12 mai 2025

Le Maire,

Didier GATINEL